



CORONAVIRUS - COVID 19 : PROFESSIONNELS LIBÉRAUX EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE, LA CIPAV SE MOBILISE POUR VOUS AIDER

De nombreux professionnels libéraux sont touchés financièrement par l'épidémie de Covid-19. Afin de les aider, la CIPAV a décidé de deux mesures : le report des prochaines échéances de prélèvement des cotisations, et la suspension dès le 13 mars du recouvrement de cotisations.

Report des prochaines échéances de prélèvement des cotisations

Les administrateurs et les collaborateurs de la CIPAV ont décidé de reporter les prochaines échéances de prélèvement des cotisations afin de ne pas pénaliser les professionnels libéraux qui voient leur activité compromise à cause du coronavirus.

Elle ne débitera pas la prochaine échéance auprès des adhérents CIPAV qui règlent mensuellement leurs cotisations, et ce pour une durée indéterminée : le prélèvement des cotisations reprendra en temps voulu, « en fonction de l'évolution de la situation, de la sortie de crise et de la reprise de l'activité économique ».

Suspension du recouvrement de cotisations

Depuis le 13 mars, la CIPAV a suspendu toute action de recouvrement de cotisations : « toute les procédures de recouvrement amiable et de recouvrement contentieux sont gelées jusqu'à nouvel ordre », indique le communiqué de presse.

Perte majeure de chiffre d'affaire : que faire ?

L'épidémie de coronavirus est malheureusement susceptible d'entraîner une perte majeure de chiffre d'affaire. En cas de péril de l'activité libérale, la CIPAV demande à ses adhérents de la prévenir immédiatement « afin que nous puissions trouver une solution d'accompagnement adaptée et personnalisée », et s'engage à répondre dans les plus brefs délais.

Pour la contacter :

- Il est possible d'utiliser la messagerie personnalisée, accessible sur l'espace personnel Cipav et en choisissant le thème « Je déclare une situation exceptionnelle (COVID-19) » et l'objet « Déclarer une situation exceptionnelle (COVID-19) »
 - Par téléphone, au 01 44 95 68 20, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- Le courrier postal est déconseillé.

NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION.
POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A
NOUS SOLLICITER !